

## **BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/024196**  
n°de gestion : **1997B00514**  
n°SIREN : **410 998 652 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/11/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**6 D SOLUTIONS - société à responsabilité limitée**

**17 place Xavier Ricard 69110 Sainte-foy-les-lyon -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

**modification des commissaires aux comptes**

## **6 D SOLUTIONS**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 100 000 euros  
Siège social : 17, Place Xavier Ricard  
69110 SAINTE FOY LES LYON

410 998 652 RCS LYON

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2006**

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### **EXTRAIT**

L'an deux mille six,  
Le vingt six juin,  
À dix huit heures.

Les associés de la société **6 D SOLUTIONS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 10 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 9 juin 2006 à chaque associé.

Sont présents ou représentés, les associés à côté du nom desquels figure leur signature ou celle de leur représentant :

**Monsieur Daniel DOLIGEZ**

Demeurant 20, Boulevard de Narcel  
69110 SAINTE FOY LES LYON  
propriétaire de 9 666 parts, ci :

9.666 parts sociales

**Monsieur Dominique PASQUIER**

Demeurant Chemin du Bois des Pins  
30640 BEAUVOISIN  
propriétaire de 167 parts, ci :

167 parts sociales

**Monsieur Christian DOLIGEZ**

Demeurant à Le Morion  
42360 PANNISSIERES  
propriétaire de 167 parts, ci :

167 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.



L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Daniel DOLIGEZ**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur proposition de la gérance, décide de nommer :

- le **Cabinet ESCOFFIER**, représenté par **Monsieur Serge BOTTOLI**, dont le siège est 40 Rue Laure Diebold, 69009 LYON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,



- **Monsieur Laurent ALBERNI**, domicilié 40 Rue Laure Diebold, 69009 LYON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

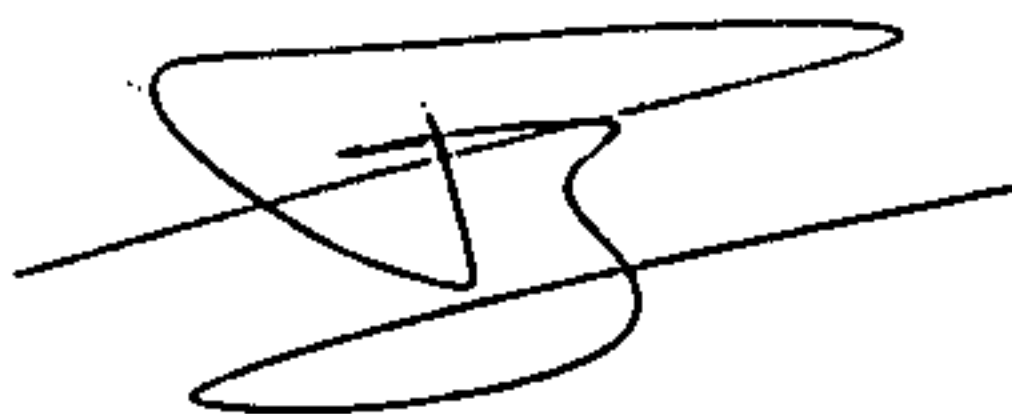
L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Monsieur Daniel DOLIGEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Doligez', written over a horizontal line.